

Initiation

Une seule année mais non obligatoire

Contenu :

- Cours de direction : 1h hebdomadaire
- Pratique collective et déchiffrage au sein de l'ensemble vocal des samedis musique ancienne (1 fois par mois)

1^{er} cycle

Certification : Attestation de fin de 1^{er} cycle

Durée du cycle 2 ans maximum

Contenu :

- Cours de direction : 1h hebdomadaire
- Pratique collective et déchiffrage au sein de l'ensemble vocal des samedis musique ancienne (1 fois par mois)
- Ensemble vocal tutti, direction et déchiffrage: 2h hebdomadaires
- Formation Musicale : le CEM doit être validé à la fin du cycle

2^{ème} cycle

Certification : Obtention du Brevet de fin de 2^{ème} cycle

Durée du cycle 2 ans maximum

Contenu :

- Cours de direction : 1h individuelle + stages + accompagnement à la direction dans les ensembles extérieurs au CRR dirigés par l'élève
- Ensemble vocal tutti, direction et déchiffrage : 2h hebdomadaires
- Formation vocale selon le niveau de l'élève
- Formation Musicale : le DEM doit être validé à la fin du cycle

Admission en CEPI après examen et avis du conseil de passage

3^{ème} cycle

Obtention du Certificat d'Études Musicales (C.E.M.)

Durée du cycle 4 ans maximum

Contenu :

- Cours de direction : 1h individuelle + 2h collectif + stages + accompagnement à la direction dans les ensembles extérieurs au CRR dirigés par l'élève
- Ensemble vocal tutti, direction et déchiffrage : 2h hebdomadaires
- Technique vocale selon le niveau de l'élève
- Clavier complémentaire
- Ecriture, harmonie : valider la 1^{ère} année

Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI)

Obtention du Diplôme d'Études Musicales (D.E.M.)

Durée du cycle de 2 à 4 ans maximum

Contenu :

- Cours de direction : 1h individuelle + 2h collectif + stages + accompagnement à la direction dans les ensembles extérieurs au CRR dirigés par l'élève
- Ensemble vocal tutti, direction et déchiffrage : 2h hebdomadaires
- Technique vocale selon le niveau de l'élève
- Clavier complémentaire
- Ecriture, harmonie : valider la 2^e année
- Unité d'enseignement au choix : 2^{ème} instrument, analyse, danse, théâtre...

INITIATION

Durée : Une seule année mais non obligatoire.

Contenu :

- Cours de direction
- Participation à l'atelier de direction de chœur des samedis musique ancienne, 1h / mois : gestique de base, apprentissage par imitation, quelques éléments de la pédagogie collective de la voix
- Possibilité d'être auditeurs lors des week-ends de master-class et de stages.

Evaluations : Contrôle continu. Admission en 1^{er} cycle par le conseil de passage

1^{er} CYCLE et 2^{ème} CYCLE

Durée : Deux ans maximum par cycle

Contenu :

- Cours de direction en individuel et en collectif
- Participation à l'ensemble vocal des Samedis de Musique Ancienne (une fois par mois). Cours tutti, 2h / semaine : gestique de base, apprentissage par imitation, analyse formel et harmonique de la partition, contexte historique, étude des textes, éléments stylistiques, quelques éléments de la pédagogie collective de la voix. Application sur des pièces de plus en plus complexes. Cours de déchiffrage polyphonique avec chanteurs de 3^{ème} cycle (10 séances dans l'année). Participation aux projets de la classe.
- A partir du 2^e cycle, un accompagnement à la direction dans les ensembles extérieurs au CRR dirigés par l'élève est proposé. Aussi, il est possible d'avoir un accompagnement vocal, selon le niveau de l'élève.
- Formation musicale : avoir validé le DEM pour obtenir le 2^e cycle.
- Piano complémentaire à partir du 1^{er} cycle pour les élèves n'ayant jamais pratiqué d'instrument à clavier.

Evaluations :

La fin du 2^{ème} cycle peut être marquée par un examen, en complément du contrôle continu.

La fin du 1^{er} cycle peut être marquée ou non par un examen devant un jury spécialisé. Le conseil de passage, au vu des évaluations, de l'obtention des UV, délivre une attestation de fin de 1^{er} cycle et permet l'accès en 2^{ème} cycle. Pour le 2^{ème} cycle, le conseil de passage délivre le **Brevet d'Etudes Musicales de 2^{ème} cycle** et permet l'accès en 3^{ème} cycle. L'élève peut également s'orienter vers le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial dont l'accès est soumis à un examen, ou opter pour un parcours personnalisé.

3^{ème} CYCLE

Durée : trois ans maximum

Contenu :

- Cours individuels : Travail à la table : analyse préparatoire, stratégie de répétition, pédagogie collective, étude stylistique, technique dans répertoires contemporains, préparation à la direction de concerts dans les projets de la classe.
- Participation (en tant que choriste et chef) à l'ensemble vocal des Samedis de Musique Ancienne. Cours Tutti, 2h / semaine : gestique avancée, travail d'œuvres de toutes époques et styles, pédagogie collective de technique vocale. Application sur des pièces de plus en plus complexes.
- Un accompagnement à la direction dans les ensembles extérieurs au CRR dirigés par l'élève est proposé. Aussi, il est possible d'avoir un accompagnement vocal, selon le niveau de l'élève.
- Formation musicale : avoir validé le DEM pour obtenir le 2^e cycle.
- Piano complémentaire à partir du 1^{er} cycle pour les élèves n'ayant jamais pratiqué d'instrument à clavier.
- Ecriture : valider la 1^{ère} année.

Evaluation de fin d'études : Obtention du CEM de direction de chœur

- Epreuve principale : direction d'un chœur d'une œuvre préparée et une œuvre en déchiffrage (mise en loge) devant un jury extérieur
- Entretien
- Hormis la FM et l'écriture, les disciplines complémentaires sont validées au contrôle continu

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des différentes UV, délivre le **Certificat d'Etudes Musicales**. A l'issue de ce 3^{ème} cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, présenter l'entrée en CEPI.

CEPI **CYCLE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INITIAL**

Durée : de 2 à 4 ans

Les objectifs du CEPI portent à amener l'étudiant vers un projet musical pré professionnel. Une connaissance d'un large répertoire, individuel et collectif est attendu, ainsi que la maîtrise de la discipline.

Conditions d'admission : examen d'entrée

Contenu :

1/ Module principal

- Cours individuels : Travail à la table : analyse préparatoire, stratégie de répétition, pédagogie collective, étude stylistique, technique dans répertoires contemporains, préparation à la direction de concerts dans les projets de la classe.
- Cours collectifs : Participation à l'ensemble vocal des Samedis de Musique Ancienne (en tant que choriste et chef) et direction lors des concerts de fin d'année (en lien avec ensembles instrumentaux de musique ancienne). Cours tutti, 2h / semaine : gestique appliqué aux répertoires, apprentissage d'œuvres de tous styles du Moyen-Âge au contemporain, application de la pédagogie collective de la voix. Application sur des pièces de plus en plus complexes.
- Participation en tant qu'élève actif dans les Master Classes de direction de chœurs d'enfants, adultes amateurs et professionnels proposées dans l'agenda de la classe. (Partenariat avec La Cité de la Voix notamment)
- Un accompagnement à la direction dans les ensembles extérieurs au CRR dirigés par l'élève est proposé. Aussi, il est possible d'avoir un accompagnement vocal, selon le niveau de l'élève.
- Formation musicale : avoir validé le DEM avant l'entrée en CEPI.

2/ Module associé de pratique

- Participation à une activité vocale collective au Conservatoire
- Direction d'un chœur extérieur au CRR
- Technique vocale individuelle
- Clavier complémentaire

3/ Module complémentaire de culture musicale

- Ecriture : valider la 2^{ème} année

4/ Une unité d'enseignement au choix

- L'unité au choix est à déterminer au début du cursus

Evaluation de fin d'études : Obtention du DEM de direction de chœur sur examen devant jury extérieur et récital. Contrôle continu, ou validation selon les disciplines complémentaires

Chaque UV est validée par les enseignants responsables de chaque discipline et par la direction.

Le conseil de passage, au vu de l'obtention des UV, délivre le **Diplôme d'Etudes Musicales**.
A l'issue de ce cycle, les études au CRR sont terminées. L'élève peut, s'il le désire, opter pour la réalisation d'un parcours personnalisé.